6 règles d'or

Pour que tout se passe bien !

1 ▪ **Actualisez** votre situation chaque début de mois ! (voir le calendrier)

2 ▪ **Déclarez sous 72h** tout changement de situation : adresse, numéro de téléphone, mail, arrêt maladie*...

*en cas de maladie, demandez un avis d'arrêt de travail à votre médecin et faites nous parvenir le 3ème volet de l'avis dans les plus brefs délais.

3 ▪ **Déclarez toute absence** supérieure à 7 jours, dans la limite de 35 jours / an.

4 ▪ **Déclarez toute reprise** d'activité (même de courte durée, à temps partiel). Vous devez préciser auprès de votre conseiller :

- l'employeur,
- la durée du contrat,
- le poste occupé,
- la durée hebdomadaire.

5 ▪ **En cas d'absence** à un rendez-vous : prévenez **préalablement** par téléphone (**3949**) ou par mail (à noter sur la carte) et adressez un **justificatif** de l'absence au plus tôt.

6 ▪ **Conservez** tous les documents de notification ou de rejet de vos droits ; aucun duplicata ne peut être réédité !

Un portail internet unique pour vous accompagner dans vos démarches de retour à l'emploi !

Mon espace sur **www.pole-emploi.fr**

Mon identifiant :

Mon code d'accès :

>Utilisez vos identifiant d'inscription et code personnel le cas échéant.

Mes codes ROME (1 lettre et 4 chiffres) :

ROME 1 : ROME 2 :

Vous devez répondre à toute convocation, proposition d'emploi ou de formation !

Vous allez régulièrement recevoir des convocations ou courriers pour :

- Une proposition d'emploi
- Un entretien de suivi mensuel
- Une participation à un atelier : faire le point sur vos démarches, information sur les contrats aidés...
- Une information collective : dans le cadre d'un recrutement, d'une action de formation, d'une proposition de prestation...

Vous devez impérativement y donner suite.
Ne pas y répondre vous expose à un risque de radiation de la liste des demandeurs d'emploi (de 15 jours à 6 mois selon les cas) et à une suspension de votre indemnisation.

Bien vérifier le lieu, le jour et l'horaire indiqués sur la convocation.

Bon à savoir :

- Tout projet de réorientation, formation, doit être préalablement validé par un conseiller Pôle emploi.
- La participation à une évaluation en milieu de travail (EMT), une formation à l'Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP), un Cible emploi, un stage pour devenir assistante maternelle par exemple, ne modifie pas votre statut de demandeur d'emploi : **vous déclarez toujours être demandeur d'emploi !**
- Pour ne pas passer à côté des offres d'emploi, créez votre "Recherche d'emploi" sur www.pole-emploi.fr. Vous recevrez automatiquement les offres d'emploi vous correspondant par messagerie électronique !
- A votre demande vous pouvez participer à divers ateliers : CV, lettre, entretien d'embauche, cibler les entreprises, formation, création d'entreprise, créer votre espace emploi sur internet...

Pensez à vous inscrire au préalable !

3949*, plus de temps...

...pour contacter un conseiller au téléphone !

- Lundi au mercredi : 8h30 à 16h30 en continu
- Jeudi : de 8h30 à 12h, fermé l'après-midi
- Vendredi : 8h30 à 16h en continu

N'oubliez pas !
Munissez-vous de votre numéro d'identifiant et de votre code personnel (remplissez la carte prédécoupée) avant :
- de vous rendre à votre agence Pôle emploi,
- de contacter le 3949,
- de vous connecter sur pole-emploi.fr

*temps d'attente gratuit. Selon le service, appel gratuit (automate) ou de 0,11€ TTC maximum (entretien avec un conseiller), coût d'une communication locale depuis un portable.

www.lesservicesenlignedepoleemploi.fr/b

Pôle emploi Bourgogne est certifié

AFAQ ISO 14001

www.pole-emploi.fr

janvier 2012

pole-emploi.fr

INFOS PRATIQUES

Pôle emploi, mode d'emploi !

- Les règles, droits et devoirs
- Bon à savoir, mémo
- Les services à distance

"Pour que tout se passe bien !"

pôle emploi

Vos **contacts**

Votre pôle emploi : (tampon agence)

Horaires d'accueil du public :

- lundi au mercredi de **8h30 à 16h30** en continu
- jeudi de **8h30 à 12h**, fermé l'après-midi
- vendredi de **8h30 à 16h** en continu

Veillez à venir au plus tard 1/2 h avant la fermeture, pour un meilleur traitement de votre demande.

Tous vos services 24h/24 sur www.pole-emploi.fr

Posez votre question sur internet, nous y répondons sous 48 h !*

*jours ouvrés - 7 jours calendaires pour réclamations

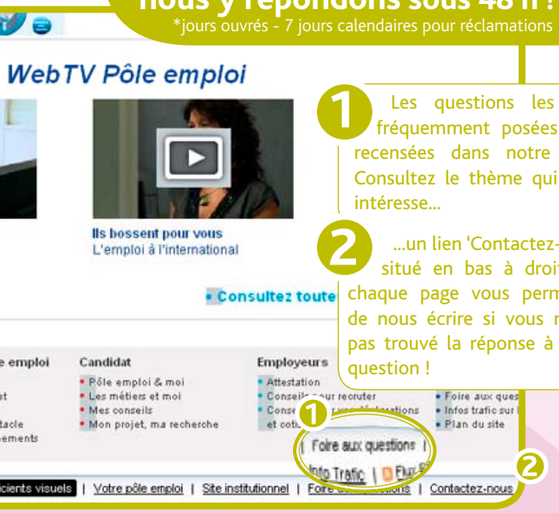

1 Les questions les plus fréquemment posées sont recensées dans notre FAQ. Consultez le thème qui vous intéresse...

2 ...un lien 'Contactez-nous' situé en bas à droite de chaque page vous permettra de nous écrire si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question !

Vos services **à distance**

Je m'inscris, me réinscris

- sur www.pole-emploi.fr, page d'accueil, 'espace candidat / m'inscrire...' Veillez à renseigner votre email et valider votre accord dans la rubrique 'échanges électroniques' !
- au 3949*, tapez 2.

J'actualise ma situation chaque mois

- sur www.pole-emploi.fr, page d'accueil, en période d'actualisation cliquez sur ***la bulle bleue*** !
- au 3949, tapez 1.

Je recherche des offres et conseils, je m'abonne aux offres et dépose mon CV

- sur www.pole-emploi.fr, page d'accueil, recherche simplifiée, par métier et avancée...
- au 3949, tapez 3 puis *rendez-vous* 1, *conseil* 2.

Je consulte mon dossier, je signale un changement de situation...

- sur www.pole-emploi.fr, page d'accueil, 'accéder à mon espace et gérer mon dossier'
- au 3949, tapez 4 puis *changement de situation* 1, *attestation* 2, *consultation* 3.

Je souhaite une information précise

- sur www.pole-emploi.fr, page d'accueil cliquez sur la 'foire aux questions' (voir ci-contre)
- au 3949, tapez 5.

Je gère mes rendez-vous

- au 3949 choix 3 puis 1

J'initie un recours suite à une décision de radiation

- au 3949, tapez 4 puis *recours* 4.

Info tarif, tapez 6.

*temps d'attente gratuit. Selon le service, appel gratuit (automate) ou de 0,11€ TTC maximum (entretien avec un conseiller), coût d'une communication locale depuis un portable.

Pôle emploi mode d'emploi horaires continus 01/2012 - Communication Pôle emploi Bourgogne

D'un coup d'œil, **Votre calendrier 2012 !**

Vos périodes d'actualisation et de paiement

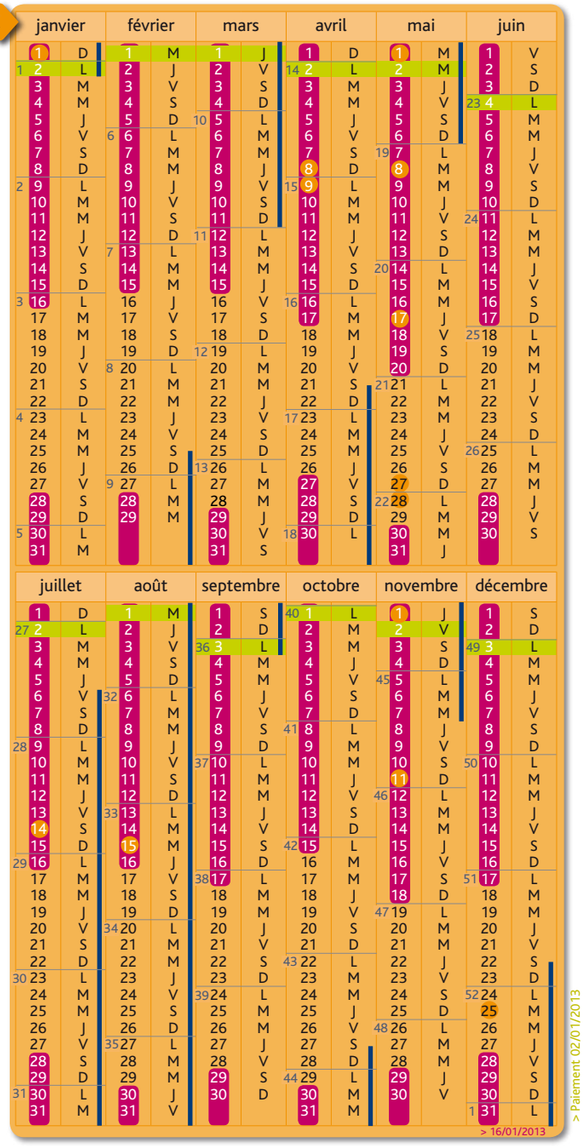

Légende

2 L — Paiement à compter du (*ex : lundi 2 janvier*) > prendre en compte le délai bancaire !

Jours fériés

Période d'actualisation

Vacances scolaires (zone B)

19 Semainier

Vous déclarez une activité lors de votre ACTUALISATION MENSUELLE ?

Envoyez au plus vite à cette adresse une copie de vos bulletins de salaire correspondant à la période déclarée, en notifiant **votre numéro d'identifiant**.

PÔLE EMPLOI
TSA 17598
62072 ARRAS CEDEX 9

En effectuant cette démarche, vous aurez la garantie d'un traitement **plus rapide** de votre dossier.

Vos identifiants

Complétez la carte pré-découpée ci-dessous avec votre conseiller, conservez-la et gérez votre dossier d'indemnisation et de recherche d'emploi en direct et à distance !

Ne la perdez pas ! Elle contient votre code personnel pour gérer votre dossier d'indemnisation...

Mon identifiant d'inscription* :

* 7 chiffres et 1 lettre

Mon code personnel :

pôle emploi

Conseiller(ère) Pôle emploi :

.....@pole-emploi.fr

Tel. : **3949** ou .....

> *Mon espace* sur www.pole-emploi.fr au verso